

COMPTE-RENDU AUDIO SUR SITUATION SANITAIRE ET TELETRAVAIL
VENDREDI 9 AVRIL 2021
entre direction et organisations syndicales

M. Gautier était excusé.

Situation sanitaire dans le département : taux d'incidence un peu inférieur à 300/100000 contre 300/100000 la semaine dernière. Faire attention aux chiffres. Il y a parfois du cafouillage dans les données de l'ARS.

Tendance en hausse dans la métropole de Nancy. En effet, la semaine dernière nous parlions d'un front Nord-Sud au dessus de Pont-à-Mousson. Aujourd'hui, ce n'est plus vrai.

Consigne : rester vigilant tant dans la sphère privée que professionnelle.

Situation à la DDFIP 54 : 7 agents cas contacts ont eu un premier test négatif et sont à l'isolement (télétravail). Ils attendent les résultats d'un second test. Depuis, un agent a eu des symptômes.

C'est une situation nouvelle : il convient d'être prudent. Un cas contact, négatif lors du premier test peut devenir positif après la période d'incubation.

Pour l'instant les personnes restent 14 jours minimum isolées en télétravail si elles sont équipées (7 jours + 7 complémentaires sur prescription du médecin du travail).

Les personnes qui sont positives sont en arrêt maladie le temps de leur positivité et en télétravail les 7 jours suivants.

La multiplication des équipements informatiques est très bénéfique pour l'administration.

Télétravail :

570 agents équipés. 30 demandes en cours. 600 agents fin avril soit 70 % des effectifs.

Le taux de télétravailleurs est de 63 %, d'utilisation de l'équipement 80 %, soit un taux de télétravailleurs sur les effectifs globaux de 49 %. Tous ces chiffres sont supérieurs à ceux nationaux.

55 agents étaient en ASA garde d'enfants hier contre 32 mercredi.

Les chiffres sont fluctuants en fonction des possibilités de garde.

Une audio des chefs de service a eu lieu le 8 avril. Comme indiqué par Solidaires dans un mail, les congés de report sont autorisés jusqu'au 7 mai.

Les agents parents d'enfants de 16 ans sont autorisés à placer des ASA s'ils n'ont pas de possibilité de garde à la condition de fournir une déclaration sur l'honneur qu'ils n'ont pas de possibilité de garde. Les agents sont aussi autorisés à modifier leurs dates de vacances pour qu'elles coïncident avec les nouvelles dates de congés scolaires.

La situation évoluera à partir du 26 avril en raison de la réouverture des crèches et écoles primaires. Les ASA ne seront donc plus possibles que pour les parents d'enfants de moins de 16 ans non scolarisés en primaire.

Les chefs de service apprécieront les situations particulières. Les ASA sont prévues pour les personnes qui ont des contraintes imprévues (fermeture des écoles et organismes prenant en charge les enfants), et ne doivent pas représenter un effet d'aubaine.

A la demande des organisations syndicales qu'on leur fournisse et qu'on fournisse aux chefs de service une note écrite précise de la part de la DDFIP 54, il est répondu que la position de la DG n'était pas claire, la direction locale ne s'autorise pas cette note écrite. Elle est consciente de la nécessité d'une égalité de traitement entre agents.

M. Willer et Guernier feront remonter à M. Gautier la demande de note écrite, mais ils doutent qu'elle soit faite vu le manque de clarté dans la position de la DG.

Les responsables RH indiquent qu'ils ont une lecture non restrictive des consignes nationales (ASA possible pour les parents d'enfants de moins de 16 ans dont les missions ne sont pas télétravaillables). Dans le 54 sont traités de la même manière les demandes des parents d'enfants de 6 ans et ceux de 15 ans.

Sur une demande de la situation de parents concubins, la position de la RH est la suivante : on ne peut prendre d'ASA pour garder l'enfant de son compagnon ou sa compagne.

Un parent peut être en ASA garde d'enfant même si son conjoint est en télétravail.

Demande est faite aux OS de faire remonter les situations où il y a manifestement une mauvaise interprétation des chefs de service.

La direction compte sur le bon sens des agents et des chefs de service.

Intervention de Solidaires Finances Publiques (SFP).

Savez-vous s'il y a des incidences sur le nombre de collègues en ASA et la campagne IR ?

Réponse direction (RD) : Les responsables gestion fiscale suivent la situation de façon très précise. Ils peuvent moduler le nombre d'EDR investis sur cette mission.

Question SFP : Pourquoi un vigile était hier à l'accueil à la cité alors que ce même accueil était fermé ?

RD : Les contrats ont été signés alors que les horaires n'étaient pas encore établis précisément. Les vigiles sont prévus dans tous les SIP du département sur tous les créneaux d'accueil, y compris les accueils sur RDV.

Question SFP : A propos du centre de contact de Nancy : les agents ont cru comprendre qu'ils risquaient de basculer sur la campagne IR dans quelques semaines et ne plus donner de réponses aux questions Fonds de solidarité ? Qu'en est-il ? Les agents sont très inquiets, quid des formations ad-hoc.

RD : Nous n'avons pas d'information précise. Les responsables gestion fiscale en savent peut-être un peu plus.

Question SFP : Où en est-on de la dotation préfectorale de masques et lingettes.

RD : Contact a été pris hier, ils devraient parvenir aux agents d'ici fin avril.